

Séance du jeudi 12 avril 2007

Le jeudi douze avril 2007 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 4 avril 2007, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gérard BORDES, Maire.

Présents : Gérard BORDES - Gilbert BOBIN - Jeannine MOINE - Noëlle BUREAU - Pierre LANGLET - René LECURU - Alain VAILLANT- Muguette COMIEN- Dominique BOUCLY - Isabelle BOISSOL -

Absentes excusées : Jackie CHATELAIN donne procuration à Gérard BORDES - Chantal VANNITSEN donne procuration à René LECURU

Mr VAILLANT donne procuration à Gilbert BOBIN à 19 h30

Mme BUREAU donne procuration à Pierre LANGLET à 20 h 00

Mme MOINE donne procuration à Dominique BOUCLY à 20 h 15

Monsieur le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du Compte Administratif 2006
- Subventions aux associations
- Taux d'impositions 2007
- Budget Primitif 2007
- USEDA :Extension du réseau d'éclairage public sente de Derrière la Mairie
- Remboursement d'acompte pour la réservation de la salle polyvalente
- Remplacement de la chaudière : logement 100 sente des écoles
- Avis sur la fermeture d'un poste à l'école de Vauxbuin
- Stage de poney : demande de Mr Mary - classe GS-SP
- Scolarisation d'un enfant domicilié à Vierzy

avant de commencer la séance le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- Modification des statuts de la communauté d'agglomération du Soissonnais : Zone de développement de l'EOLIEN
- EMPRUNT AU CREDIT AGRICOLE POUR LE PAIEMENT DE L'USEDA

Madame Isabelle BOISSOL a été nommée secrétaire.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2006

Le conseil municipal, après examen de la comptabilité du receveur, procède à l'étude de la comptabilité de l'ordonnateur sous la présidence de Jeannine MOINE.

dépenses de fonctionnement : 288 820,49 €

recettes de fonctionnement : 348 573,85 €

excédent de fonctionnement : 59 753,36 €

dépenses d'investissement : 122 993,83 €

recettes d'investissement : 103 213,87 €

déficit d'investissement : 10 327,83 €

en fonctionnement

résultat de l'exercice : 59 753,36 €

résultat antérieur : 56 294,89 €

résultat cumulé : 116 048,25 €

en investissement

résultat de l'exercice : -19 779,96 €

résultat antérieur : 9 452,13 €

résultat cumulé : -10 327,83 €

reste à réaliser en dépenses : 60 000 €

reste à réaliser en recettes : 43 300,00 €

le conseil municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2006 soit :

besoin de financement au 1068 : 27 027,83 €

résultat de fonctionnement reporté 002 : 89 020,42 €

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
10		

SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

- L'entente sportive : 300 €
- Les amis de Vauxbuisin : 300 €
- Les amis de la bibliothèque de prêts : 80 €
- Comité des fêtes : 300 €
- Karaté self défense : 300 €
- CCAS de la commune : 6000 €
- Téléthon : 250 €

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
12		

TAUX D'IMPOSITION 2007

les taux d'imposition communal restant inchangé à savoir :

- taxe d'habitation : 7,51 %
- taxe foncière (bâti) : 7,10 %
- taxe foncière (non bâti) : 22,17 %

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
12		

BUDGET PRIMITIF 2007

Le conseil municipal procède au vote du budget primitif 2007 à l'unanimité, le budget est adopté portant :

- en dépenses de fonctionnement : 436 871,00 €
- en recettes de fonctionnement : 436 871,00 €
- en dépenses d'investissement : 308 927,00 €
- en recettes d'investissement : 308 927,00 €

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
12		

USEDA

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de la mise en place de nouveaux équipements concernant l'éclairage public.

Il précise que la commune a transféré à l'USEDA la compétence travaux et Etude de l'éclairage public.

Le montant du devis estimatif s'élève à 1 600,00 € HT
 participation de l'USEDA 904,00 € HT
Contribution de la commune s'élève à 696,00 € HT

Le montant de la contribution de la commune est calculé suivant les conditions économiques et fiscales. Il sera actualisé en fonction de la variation des indices de travaux publics.

Après avoir écouté l'exposé du maire et en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à la majorité/ à l'unanimité :

- 1/ d'approuver le projet de mettre en place de nouveaux équipements concernant l'éclairage public,
- 2/ s'engage à verser à l'USEDA la contribution de 696,00 €

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
12		

REMBOURSEMENT D'ACOMPTE POUR LA RESERVATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Suite à la demande de Monsieur Eric LEFEVRE, concernant l'annulation de la réservation du 10 septembre 2007 de la salle polyvalente , le conseil Municipal décide de lui rembourser son acompte de 50 €.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>
12		

Suite à la demande de Madame CLEMENT Francine, concernant l'annulation de la réservation du 24 mars 2007 de la salle polyvalente, le conseil Municipal décide de lui rembourser son acompte de 50 €.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
12		

REPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE : LOGEMENT 100 SENTE DES ÉCOLES

Devis SAVELYS : 1 736,00 €
 prévoir cette somme sur le budget ...(augmenter l'investissement)

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
12		

AVIS SUR LA FERMETURE D'UN POSTE A L'ECOLE DE VAUXBUIN

Le maire informe qu'il y a 4 nouvelles inscriptions pour septembre et donne lecture de la lettre de l'inspection académique de l'Aisne concernant la décision de fermer un poste à l'école primaire de Vauxbuin.

Le maire explique à l'assemblée qu'il s'agit d'une spirale négative liée à l'effectif de l'école , il ne s'oppose pas à la fermeture d'un poste à l'école car il faut être raisonnable : « il faut agir quand il y a lieu d'agir »; A la

rentrée prochaine les effectifs seront les suivants : trois classes de 23 25 et 27 élèves, le maire dit qu'il agirait s'il était question de fermeture de l'école mais ce n'est pas le cas.

Dans un an ou deux, le maire pense qu'une classe sera réouverte car il y aura une augmentation des effectifs grâce aux nouvelles constructions prévues dans la commune.

Le maire continue la lecture de la lettre de l'inspection académique qui sollicite l'avis du conseil municipal sur cette mesure.

Le conseil municipal constate la décision de l'inspection académique et lui demande de réviser sa position à la rentrée de septembre 2007 en fonction de l'effectif constaté.

- Mr Langlet demande le nombre d'enfants de Vauxbuin scolarisé à l'extérieur*
- Mr Bobin répond une trentaine*
- Mr le maire explique qu'il y a une convention entre village de la communauté d'agglomération de Soissons sur le principe de l'échange sans financement. À Vauxbuin une trentaine d'enfants est à l'extérieur et on en accueille autant.*
- Mr le maire ajoute aussi qu'aucune règle ne définit le nombre d'élèves par classe, et que les parents les plus réfractaires à la fermeture d'une classe sont prêts à mettre leurs enfants en école privée et là il ne peut rien y faire !*
- Mr Langlet dit qu'il se range à ce que dit le maire, mais il faut demander un comptage à la rentrée.*
- Mr Lecuru raconte qu'il a passé sa scolarité dans une classe unique avec un instituteur pour 50 élèves et qu'il a bien appris.*
- Mr le maire met en garde l'assemblée sur les prochaines constructions qui apporteront forcément des jeunes enfants. Il informe qu'il y a un projet de 5 maisons sur un terrain situé près de la RN2, et une vingtaine de maisons sur la route de Courmelles, soit 25 maisons type F4, il faut se préparer à l'éventualité suivante de 2 enfants par foyer, soit une probabilité de 50 enfants en primaire...dans les deux ans à venir !*

Le Maire dicte une réponse à l'inspection de l'académie :

Le conseil municipal réuni constate la décision de l'inspection académique et lui demande de revoir sa position à la rentrée de septembre en fonction de l'effectif de la rentrée 2007.

PORTE OUVERTE A L'ECOLE le 12 mai 2007

le Maire informe l'assemblée que les parents d'élèves de l'école ont demandé à la mairie, l'autorisation de recevoir du public pour une porte ouverte sur les sites de l'école et la cantine, afin de faire connaître au plus grand nombre l'école. Il a donné un avis favorable et a offert une aide matérielle si nécessaire à leur organisation.

STAGE DE PONEY : demande de Mr Mary - classe GS-SP

Monsieur Mary a formulé une demande auprès de la mairie pour 8 séances de poney pour les élèves de sa classe, le forfait est de 439,98 € TTC, le transport pour la destination de PASLY, centre équestre est de 608,00 € soit un total de 1 047,98 €.

En réunion de préparation du Budget, les membres avaient sollicité d'autres devis pour une comparaison de prix.

Un courrier a donc été adressé à l'école pour leur faire les observations suivantes :

1er : toute demande financière doit être adressée avec deux ou trois devis pour pouvoir faire un choix sur le rapport qualité/prix. Ce choix doit être présenté au conseil municipal, il peut être argumenté par le demandeur ou le maire si le demandeur lui apporte les éléments nécessaires.

2ème : le choix du site implique un trajet plus ou moins coûteux suivant la distance, accompagné aussi de plusieurs devis.

Le maire est juridiquement responsable en tant qu'ordonnateur des dépenses et doit toujours pouvoir rendre compte.

Le maire fait lecture de la réponse de Mr Mary qui explique la raison pour laquelle il a choisi PASLY principalement pour la sécurité des enfants et il exprime être surpris sur le terme rapport qualité/prix.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le choix de Mr Mary

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
12		

Gilbert BOBIN va se renseigner sur la possibilité d'utiliser le TAD pour le transport des enfants vers le centre équestre de PASLY.

Le Maire dit qu'il serait souhaitable d'avoir les projets scolaires un an à l'avance afin de les programmer sur le budget de la commune.

SCOLARISATION D'UN ENFANT DOMICILIÉ À VIERZY

Le maire fait lecture de la lettre de l'inspection académique sur la scolarisation d'un enfant demeurant à Vierzy.

il explique que l'enfant est scolarisé depuis le mois janvier à l'école de Vauxbain suite à la demande de l'équipe de suivi de scolarisation de l'académie. L'équipe enseignante de Vauxbain et lui-même ont accepté un essai de scolarisation à partir de la rentrée de janvier 2007. La situation de l'enfant ayant évolué positivement, l'enfant poursuivra sa scolarité à Vauxbain.

Par principe de solidarité, le maire demande à l'assemblée de ne pas demander de participation financière à la commune de Vierzy.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
12		

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SOISSONNAIS : ZONE DE DÉVELOPPEMENT DE L'EOLIEN

Le maire présente à l'assemblée les statuts de la communauté d'agglomération du Soissonnais.

Le conseil municipal, après avoir étudié les dits statuts et entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré, décide :

d'approuver au titre des compétences optionnelles, la nouvelle compétence intitulée « proposition et élaboration des périmètres de zones de Développement de l'Eolien »

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
12		

EMPRUNT

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L,2336-3.

Le Président de séance donne connaissance, aux membres présents, du projet envisagé par la Collectivité, objet de la présente demande de financement, à savoir : enfouissement des réseaux quartier de la mairie les Membres présents, après avoir entendu l'exposé du Président et après un échange de vues :

1/ Prennent en considération et approuvent le projet qui leur est présenté.

2/Déterminent, comme suit les moyens financiers à envisager pour faire face aux dépenses du projet :

Montant de la dépense 60 000 €

emprunt sollicité au C.A.M : prêt à moyen terme à taux fixe et le conseil municipal décide de demander à la

Caisse Régionale de Crédit Agricole du NORD EST à Reims, 25 rue libergier, l'attribution d'un prêt de 60 000 €, à taux fixe, aux conditions en vigueur à la signature du contrat et dont le remboursement s'effectuera en 12 années à partir de juin 2007 par périodicités trimestrielles

3/Ouvrent au budget de l'exercice courant, les crédits et les débits correspondants.

4/Prennent l'engagement, au nom de la Collectivité, d'inscrire en priorité, chaque année, en dépenses obligatoires au budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances ainsi que de créer et mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les recettes nécessaires pour assurer le paiement desdites échéances.

5/Autorisent la signature de tous les actes contractuels afférents à cette opération et confèrent, en tant que de besoin, toutes délégations utiles à son représentant légal, Monsieur le maire, pour la réalisation de l'emprunt, la signature du contrat de prêt à passer et l'acceptation de toutes les conditions de remboursement qui y seront insérées.

6/ le Maire et le receveur seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision. Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
12		

DIVERS

SYNDICAT DU COLLEGE DE BELLEU

Rapport de Muguette COMIEN sur le syndicat du collège de Belleu

Le préfet de l'Aisne sollicite les communes à engager une réflexion sur l'avenir du syndicat du collège, car en vertu des dispositions de la loi n°83-663 du 22 juillet 1983 modifiée relatives aux transferts de compétences en matière d'enseignement, le département a la charge des collèges et en assure le fonctionnement et l'investissement.

Mme COMIEN précise que le syndicat est utile au collège pour aider les familles à financer les sorties péri-éducatives par le biais du foyer qui peut faire un don au collège ex : sorties et voyage et souhaite que le syndicat continue de fonctionner en attendant une nouvelle structure compétente.

La commune participe financièrement pour un montant de 2 271 €, le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le maintien du syndicat.

<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>abstention</i>
11		1

La séance est levée à 21 h

<i>Gérard BORDES</i>	<i>Gilbert BOBIN</i>	<i>Jeannine MOINE</i>	<i>Jackie CHATELAIN</i>	<i>Pierre LANGLET</i>
<i>Alain VAILLANT</i>	<i>Noëlle BUREAU</i>	<i>René LECURU</i>	<i>Muguette COMIEN</i>	<i>Dominique BOUCLY</i>
<i>Isabelle BOISSOL</i>				